

Koedia
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 60 rue du Vallon 06560 Valbonne
490 334 190 RCS GRASSE
(la « Société »)

**PROCÈS VERBAL DE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, à 11 heures,

La soussignée, MisterFly, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis au 25 rue de Ponthieu, 75008 Paris, France, immatriculée sous le numéro 807 712 690 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur Brumelot Nicolas en sa qualité de représentant légal du Président, propriétaire de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société KOEDIA et ci-après désignée l'« Associé Unique »,

Après avoir rappelé que le Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Thierry Thibaut de Ménonville, a été avisé du présent procès-verbal mais n'a pas formulé d'observations sur ce qui suit, à l'exception de celles figurant dans ses rapports,

Après avoir pris connaissance des documents suivants (ci-après « Documents Visés ») :

- L'ordre du jour et le texte des résolutions soumises à son vote ;
- Le rapport de gestion établi par le Gérant ;
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

(ci-après désignés ensemble les « Documents Visés »),

a adopté, à l'initiative du Président, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation des résultats,
- Examen et approbation des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Fin des mandats du commissaire aux comptes et du commissaire aux comptes suppléant et nomination des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant pour deux exercices,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'Associé Unique confirme avoir été dûment informé des projets de décisions, en avoir eu la communication et pu prendre connaissance des Documents Visés dans un délai suffisant, l'information qu'ils ont reçue étant suffisante afin d'adopter les décisions ci-dessous.

* * * *

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion présenté par le Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les comptes dudit exercice, ainsi que le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent les charges où dépenses suivantes non déductibles fiscalement du résultat comptable de l'exercice.

En €	Montant au 31/12/2024
Taxes sur Véhicules sociétés	7 800
Loyers non déductibles	7 296
Total	15 096

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après lecture du rapport du Président,

- constate que les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à (259 835) euros,
- décide d'affecter les pertes pour (259 835) euros au compte report à nouveau débiteur qui passe (377 433) euros à (637 268) euros.

Conformément aux dispositions légales, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre des derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et de l'article 17 des statuts de la Société, constate que la Société n'a pas conclu de nouvelle convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et que les conventions antérieurement autorisées et approuvées ont continué à produire leurs effets au cours dudit exercice.

A titre de rappel, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce et produisant leurs effets au cours dudit exercice sont les suivantes :

- Une convention de gestion de trésorerie conclue entre la Société et les sociétés du Groupe Travel&More, dont MisterFly, associé unique de la Société en date du 1er janvier 2020, Le montant de l'avance en compte courant consentie par l'Associé Unique à la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 1 704 K€ en principal et à 390 K€ au titre des intérêts.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, constatant que les mandats du commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Thibaut de Menonville et du commissaire aux comptes suppléant Victoire Audit et Conseil arrivent à expiration à l'issue des présentes décisions, décide de désigner les commissaires aux comptes suivants.

En conséquence, sont nommés :

- Commissaire aux comptes titulaire : Victoire Audit & Conseil, société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, dont le siège social est situé 5, place Tristan Bernard - 75017 Paris, immatriculé au RCS de Paris sous le n° B 424 507 978, inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris sous l'identifiant 90090295.
- Commissaire aux comptes suppléant : Etoile Audit & Expertise, société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, dont le siège social est situé 5, place Tristan Bernard - 75017 Paris, immatriculé au RCS de Paris sous le n° B 839 354 438, inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris sous l'identifiant 4100090391.

Ces mandats prendront effet à l'issue de la présente assemblée générale, et viendront à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

* * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

Monsieur Nicolas Brumelot déclare signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service <https://yousign.fr/>, reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et conférant date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service <https://yousign.fr/>.

MisterFly

Représentée par Nicolas Brumelot, représentant légal du Président, la société Travel&More, dûment habilité à l'effet des présentes

Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Expert-Comptable
5, place Tristan Bernard
75017 – PARIS

KOEDIA

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

Siège social : 60 rue du Vallon

06560 VALBONNE

R.C.S : GRASSE 490 334 190

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KOEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les coûts de développement immobilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

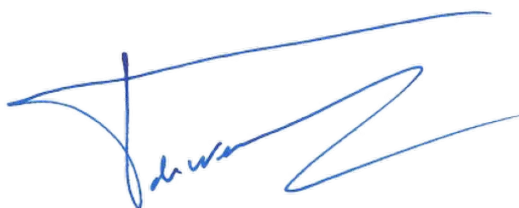
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 mai 2025



Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris



KOEDIA
S.A.S.U. au capital de 50 000 euros
Siège social : 60 Rue du Vallon
06560 Valbonne
490 334 190 RCS ANTIBES

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 918 448	3 021 415	897 031	1 000 051
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 531 584	1 133 352	398 232	508 852
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 450 030	4 154 767	1 295 263	1 508 903
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				(389)
Autres immobilisations corporelles	625 665	573 053	52 612	11 047
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	625 665	573 053	52 612	10 658
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 000		3 000	3 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	58 117		58 117	23 111
TOTAL immobilisations financières :	61 117		61 117	26 111
ACTIF IMMOBILISÉ	6 136 812	4 727 820	1 408 992	1 545 671
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	771 835	31 086	740 749	641 153
Autres créances	542 593	142 237	400 356	570 937
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 314 428	173 323	1 141 105	1 212 089
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	275 782		275 782	158 312
Charges constatées d'avance	18 287		18 287	58 308
TOTAL disponibilités et divers :	294 069		294 069	216 618
ACTIF CIRCULANT	1 608 497	173 323	1 435 174	1 428 707
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	7 745 309	4 901 143	2 844 166	2 974 379

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 50 000	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(377 433)	(934)
Résultat de l'exercice	(259 835)	(378 499)
TOTAL situation nette :	(582 268)	(322 433)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(582 268)	(322 433)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 093 950	2 085 585
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	2 093 950	2 085 585
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 700	138 013
Dettes fiscales et sociales	1 044 036	1 000 884
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 048	3 688
TOTAL dettes diverses :	1 284 784	1 142 564
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	47 700	69 595
DETTES	3 426 434	3 297 744
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 844 166	2 975 312

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				70 199
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 743 789		4 743 789	4 392 713
Chiffres d'affaires nets	4 743 789		4 743 789	4 462 911
Production stockée				
Production immobilisée			473 471	365 210
Subventions d'exploitation			10 294	6 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			13 681	20 046
Autres produits			1 664	3 359
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 242 899	4 857 527
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 394 819	1 296 607
TOTAL charges externes :			1 394 819	1 296 607
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			99 728	61 664
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 171 557	2 126 656
Charges sociales			873 362	787 764
TOTAL charges de personnel :			3 044 918	2 914 420
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			709 209	774 396
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			15 010	23 893
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			724 219	798 290
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			9 163	2 442
CHARGES D'EXPLOITATION			5 272 848	5 073 423
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(29 948)	(215 896)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(29 948)	(215 896)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	17 149	11 244
Autres intérêts et produits assimilés	231	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	3 413	11 902
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	20 793	23 147
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1	1
Intérêts et charges assimilées	108 319	103 879
Différences négatives de change	2 804	7 056
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	111 124	110 736
RÉSULTAT FINANCIER	(90 331)	(87 589)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(120 280)	(303 486)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 254
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		2 254
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 195	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48	2 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2 243	2 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 243)	254
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	137 314	73 288
Impôts sur les bénéfices	(1)	(1)
TOTAL DES PRODUITS	5 263 692	4 882 928
TOTAL DES CHARGES	5 523 527	5 259 427
BÉNÉFICE OU PERTE	(259 835)	(376 499)

ANNEXES

I- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société a clôturé son 18ème exercice social au 31 décembre 2024.

La Société a réalisé un bon exercice 2024, porté par un marché favorable sur le tourisme et par la bonne santé du voyage d'affaire.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires réalisé par la Société pour l'exercice 2024, s'établit à 4,7 M€ contre 4,5 M€ en 2023, en croissance de 6.3%.

Le plan stratégique que la Société a mis en œuvre sur le plan commercial et les synergies réalisées avec les équipes IT du Groupe apportent de premiers résultats sur l'année écoulée avec un résultat d'exploitation qui s'établit à (30 K€), en progression de 186 K€ par rapport à 2023.

L'activité de sa filiale Koedia Spain reste stable en termes de chiffre d'affaires à 612 K€ sur l'exercice tandis que le résultat d'exploitation s'améliore de près de 37 K€.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le siège social a été transféré au cours de l'exercice 2024 et se trouve désormais au 60 Rue du Vallon, 06560 Valbonne.

1.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société réalise un premier trimestre 2025 en progression par rapport à l'année passée.

La société poursuit ses investissements pour renforcer et perfectionner sa technologie. Ces efforts constant lui permettent de de préserver son avantage concurrentiel, positionnant le groupe dans son ensemble comme un des acteurs les plus innovants du secteur.

1.4 ÉTABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de la Société sont consolidés au niveau de la société mère du groupe Travel & More.

1.5 INTEGRATION FISCALE

Dans la lignée de la consolidation comptable, la Société a, en application des dispositions de l'article 223 A du code général des impôts, notifié le 30 avril 2020 à l'administration fiscale compétente son souhait de faire partie du groupe fiscal intégré formé par Travel & More à compter du 1er janvier 2020 et avec une date de clôture du premier exercice au 31 décembre 2020. La Société a également conclu une convention d'intégration fiscale.

II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 APPLICATION DES PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC n°2014-03 du 5/06/2014 mis à jour par l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont soumis à l'approbation de l'actionnaire unique MisterFly SAS.

2.2 REGLES D'EVALUATION SPECIFIQUES AUX IMMOBILISATIONS

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

(i) Frais d'établissement

Les Frais d'établissement sont évalués à leur coût d'achat.

Les Frais de premier établissement et ceux liés à l'augmentation de capital sont amortis sur une durée de cinq (5) ans.

(ii) Concessions, brevets et droits similaires

Les marques déposées figurent à l'actif du bilan. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'une appréciation régulière. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque leur juste valeur fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

(iii) Frais de développement

A compter de l'exercice clos le 31/12/2007, la Société a décidé d'opter pour la capitalisation des frais de développement. Les principales règles appliquées par la Société sont décrites ci-après.

Les dépenses de recherche fondamentale sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses concourant au développement d'un projet sont comptabilisées en actifs incorporels lorsque la Société peut démontrer le respect des critères suivants :

- o La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- o son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts ainsi capitalisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité du bien. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Libellé	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et d'informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Ces durées d'amortissement font l'objet d'une révision annuelle.

Aucun amortissement dérogatoire n'est pratiqué. Un amortissement exceptionnel est constaté en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation.

2.2.3 Immobilisations financières

Ce poste comprend :

- des dépôts et cautions effectués auprès de certains fournisseurs.
- des titres de participation.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport, déduction faite, le cas échéant, des provisions pour dépréciation jugées nécessaires pour les ramener à leur valeur d'usage.

Le tableau des filiales et participations est présenté en note 3.1.4.

2.2.4 Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances hors groupe de plus de 120 jours font l'objet d'une appréciation individuelle. Nous avons constitué une provision pour dépréciation sur les créances considérées comme à risque.

2.2.5 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La Société reconnaît le produit de ses ventes :

- (i) Lorsqu'il existe une preuve d'une relation contractuelle portant sur les produits ou les services commercialisés par la Société,
- (ii) Que l'exécution du service et/ou la fourniture du produit a été réalisée et
- (iii) Que le revenu associé est déterminable.

La preuve d'une relation contractuelle s'établit au moment où la Société et le client sont légalement liés par un contrat décrivant le produit ou les services à fournir et par les termes et conditions associés à son exécution (y compris les conditions de règlement). La Société considère que le revenu associé est déterminable lorsque l'exécution du service ou la fourniture du produit a été réalisée conformément aux termes et conditions du contrat entre la Société et le client.

III- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Chaque rubrique du bilan actif qui nécessite des informations est détaillée ci-après :

3.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, sont constituées d'acquisitions et de développements internes en cours et mis en service.

en €	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Brut au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Net au 31/12/2024
Logiciels	3 555 988	-	-	-	3 555 988	2 985 546	570 443
Developpement PI interne	-	-	-	362 458	362 458	35 869	326 589
Autres immobilisations incorporelles	1 133 362	-	-	-	1 133 362	1 133 352	10
Total I	4 689 350	-	-	362 458	5 051 808	4 154 767	897 041
Immobilisations en cours	282 809	477 871	-	362 458	398 222	-	398 222
Total II	282 809	477 871	-	362 458	398 222	-	398 222
Total I+ II	4 972 159	477 871	-	-	5 450 030	4 154 767	1 295 263

La variation brute des immobilisations s'élève à 477 871 €, correspondant principalement aux frais de développement des logiciels et aux immobilisations en cours sur les projets développés en interne.

Après dotations aux amortissements de l'exercice, les immobilisations nettes s'élèvent à 1 295 263 € au 31/12/2024.

Les immobilisations incorporelles en cours de la Société s'établissent à 398 222 € à la clôture de l'exercice.

3.1.2 Immobilisations corporelles

en €	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Brut au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Net au 31/12/2024
Aménagements	32 756	13 550	-	-	46 306	34 024	12 282
Matériel de bureau et informatique	557 153	24 934	35 857	15 315	561 545	525 822	35 723
Mobilier de bureau	12 301	5 512	-	-	17 813	13 207	4 606
Matériel d'outillage	544	15 315	544	15 315	0	-	0
Total	602 755	59 310	36 401	-	625 664	573 053	52 611

Les immobilisations corporelles sont constituées uniquement d'acquisitions nécessaires au déploiement de l'activité. La variation correspond principalement à l'acquisition de matériel informatique et des agencements.

La variation brute s'élève à 22 910 €. Après dotations aux amortissements de l'exercice, les immobilisations nettes s'élèvent à 52 611 €.

3.1.3 Immobilisations financières

en €	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Brut au 31/12/2024
Autres participation	3 000	-	-	3 000
Dépôts et cautions	23 111	38 684	3 678	58 117
Total	26 111	38 684	3 678	61 117

3.1.4 Filiales et participations

La Société n'a qu'une seule filiale, KOEDIA SPAIN S.L. société de droit espagnol, au capital social de 3.000€ dont le numéro d'identification fiscale (CIF) est B66336173. Cette filiale espagnole est détenue à 100% par la Société.

Monsieur Olivier FERRERO en est le gérant, en sa qualité d'Administrateur (Administrador).

KOEDIA SPAIN S.L est implantée à Barcelone (Espagne) depuis octobre 2014. L'activité a débuté en décembre 2014.

Sociétés	Capital	Réserves et Report à nouveau avant Affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette				
KOEDIA SPAIN	3 000	- 300 832	100		3 000	254 475	4 874	611 588	45 778

L'avance en compte courant au 31 décembre 2024, s'élève à 254 474.72 €. Soit un remboursement de 60 000 sur l'année 2024.

En 2021, l'avance s'élevait à 284 474 € et avait été dépréciée de 50%, soit 142 237 €.

3.1.5 Avances et Acomptes versés

N/A

3.1.6 Etat des échéances des créances

en €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif Immobilisé			
Avances et acomptes versés			
Autres immobilisations financières	58 117	24 140	33 977
Actif Circulant			
Créances clients	740 749	740 749	
Fournisseurs débiteurs	1 721	1 721	
Organismes sociaux	3 923	3 923	
Etat Impôts et taxes	35 377	35 377	
Débiteurs Divers	359 335	359 335	
Divers - Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	18 287	18 287	
Total	1 217 509	1 183 532	33 977

3.1.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients brutes s'élèvent à 771 835 € et les clients douteux sont provisionnés pour 31 086 €. Le montant des créances à plus d'un an correspond aux cautions versées.

3.1.8 DEBITEURS DIVERS

en €	Montant
Etat - produit à recevoir	
C/C KOEDIA SPAIN	254 475
C/C OLIVIER FERRERO	432
DEPRECIATION C/C KOEDIA SPAIN	- 142 237
C/C IF TRAVEL & MORE	244 073
INT COURUS KOEDIA SPAIN	2 592
ACOMPTES VERSES FOURNISSEURS	-
CREANCES SUR CESSIONS IMMOS	-
Total	359 335

3.1.9 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant des disponibilités s'élève à 275 782 € et la Société n'a pas souscrit de valeurs mobilières de placement.

3.1.10 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

en €	Montant
Exploitation	18 287
Hors exploitation	
Total	18 287

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 18 287 €, liées à l'exploitation courante de la Société.

IV- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Chaque rubrique du bilan passif qui nécessite des informations est détaillée ci-après :

4.1 CAPITAUX PROPRES

4.1.1 Capital social

Le capital social de la Société est composé de 5.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,00 € chacune, soit un montant de 50.000€.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice	0	0
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	10,00

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres comprend les éléments suivants :

en €	Nombre d'actions	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Distribution dividendes	Résultat 2024	Autres variations	31/12/2024
Capital	5 000	50 000					50 000
Autres réserves		-	-				-
Réserve légale		5 000					5 000
Report à nouveau		- 934	- 376 499				- 377 433
Résultat de l'exercice		- 376 499	376 499		- 259 835		- 259 835
Total		- 322 433	-	-	- 259 835	-	- 582 268

Le résultat 2023 a entièrement été affecté en report à nouveau.

4.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

N/A

4.3 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève 3 426 434 €, et le détail par échéance s'établit comme suit :

en €	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et compte rattachés	231 700	231 700		
Clients créditeurs	5 019	5 019		
Avances et acomptes clients	-	-		
Dettes fiscales et sociales	1 044 036	1 044 036		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
Dettes diverses*	2 097 979	2 097 979		
Produits constatés d'avance	47 700	47 700		
Total	3 426 434	3 426 434	-	-

* Dont C/C associé unique 1 704 118 €

4.4 DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

en €	Montant
Fournisseurs divers	23 670
Fournisseurs honoraires	954
Fournisseurs groupe	191 108
Fournisseurs factures non parvenues	15 968
Total	231 700

L'ensemble des dettes est à moins d'un an au 31 décembre 2024.

4.5 DETTES FISCALES ET SOCIALES

en €	Montant
Congés à payer	177 528
Organismes sociaux - charges à payer	498 102
Etat charges à payer	206 257
Personnel charges à payer	162 149
Total	1 044 036

L'ensemble des dettes est à moins d'un an au 31 décembre 2024.

4.6 DETTES FINANCIERES DIVERSES

en €	Montant
Comptes courant d'associés	2 097 979
Avances et acomptes reçus clients	
Total	2 097 979

4.7 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

en €	Montant
Produit constatés d'avance	44 920
PCA Groupe	2 780
Total	47 700

L'ensemble des PCA est à moins d'un an au 31 décembre 2024. Il s'agit de développements facturés mais non livrés à 100%.

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par le montant net des prestations vendues :

en €	Montant
Matériel	-
Prestations de service - France	4 015 993
Prestations de service - International	727 796
Chiffre d'affaires	4 743 789

5.2 AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont constitués de :

en €	Montant
Production Immobilisée	473 471
Subventions	10 294
Transfert de charges & Reprise provision	13 681
Autres	1 664
Autres produits	499 110

5.3 RESULTAT FINANCIER

en €	Montant
PRODUITS	
Intérêts comptes courants versés	17 149
Intérêts et produits assimilés	231
Gain de change	3 413
Total	20 793
CHARGES	
Intérêts emprunts et dettes	
Intérêts comptes courants	108 319
Pertes de change	2 804
Autres	
Total	111 123

5.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

en €	Montant
PRODUITS	
Pénalités retard paiement - Produit exceptionnels sur Ex ant	-
Produit de cession inter-groupe	-
Reprise sur provisions pour risques	-
Total	-
CHARGES	
Charges exceptionnelles de gestion	460
Charges exceptionnelles sur cessions	48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-
Autres	1 735
Total	2 243

5.5 IMPOT SUR LES BENEFICES ET CHARGE D'INTERESSEMENT

La société a enregistré en 2024 une charge d'intéressement nette de 137 313.59 € conformément à l'accord d'intéressement volontaire signé par les sociétés du Groupe.

VI- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS

6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1.1 Crédits-baux

N/A

6.2 GARANTIES DONNEES

Néant

6.3 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATIONS MOBILIERES

Les engagements en matière de locations mobilières sont les suivants :

Nature des Biens	Loueur	Redevances payées – en HT €	Redevances restantes à payer - en HT €			Total à payer
			Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Imprimante Xerox Date de début de contrat : 02/02/2020 Durée d'engagement : 63 mois Fin d'engagement : 02/05/2025	XEROX	2 046	682			682

En 2024, la Société a renouvelé sa flotte automobile pour les contrats qui arrivaient à échéance. Pour les contrats échus, la Société n'a exercé aucune option d'achat.

6.4 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATIONS IMMOBILIERES

Les engagements en matière de locations immobilières sont les suivants :

En K€ HT	Loyer annuel à payer	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Locations Immobilières – Valbonne	101	101		
Locations Immobilières - Barcelone	32	32	-	-
Total	132	132	-	-

En mars 2024, la société a délivré congé auprès de son bailleur de l'échéance triennale du bail en cours, avec effet en septembre 2024. Un nouveau contrat a été conclu pour de locaux à Valbonne.

6.5 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités de départ à la retraite servies sous forme de versement unique sous réserve d'une ancienneté minimale au jour du départ.

Le montant des engagements non provisionnés est estimé sur la base d'un calcul actuariel prenant en compte les dispositions conventionnelles, l'ancienneté et les coefficients de rotation du personnel, après déduction du montant couvert par une assurance spécifique.

Les hypothèses de hausses salariales sont de 2%, d'âge de départ à la retraite de 65 ans, le taux d'actualisation est de 3.44% et taux de charges moyen 41%.

Indemnités de départ à la retraite estimées pour le personnel en activité : 187 461€.

VII- AUTRES INFORMATIONS

7.1 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

7.1.1 Organes de direction

A l'article 32 des statuts constitutifs de la Société, Olivier Ferrero a été nommé en qualité de Président de la Société et sans limitation de durée. En conséquence de quoi, son mandat court encore.

La communication de la rémunération des organes de direction reviendrait à communiquer une information individuelle. La Société est donc dispensée de cette communication.

7.1.2 Organes d'administration

La Société n'a versé aucun jeton de présence aux administrateurs.

7.2 EFFECTIF MOYEN DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2024, l'effectif moyen du personnel de la Société s'établit à 49.

7.3 OPERATIONS POST-CLOTURE

Les opérations post clôture ont été détaillées à l'article 1.5.

7.4 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTE

Au 31 décembre 2024, les honoraires de Monsieur Thierry de Ménonville s'élèvent à neuf mille cent cinquante euros hors taxes (9 150 €) pour la certification annuelle des comptes.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SASU KOEDIA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

Adresse de l'entreprise 60 rue du Vallon 06560 VALBONNE Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* Néant *

				Exercice N clos le,	
				<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="1"/>
				<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="4"/>
				<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="2"/>
				<input type="text" value="0"/>	

Désignation de l'entreprise		SASU KOEDIA		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)			DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)			DG	
	Report à nouveau			DH	(377 433)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(259 835)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(582 268)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)			DV	2 093 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	231 700
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 044 036
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	9 048
	Produits constatés d'avance (4)			EB	47 700
TOTAL (IV)			EC	3 426 434	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 844 166	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 426 434	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		SASU KOEDIA		Néant <input type="checkbox"/>		*	
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	biens *	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	4 743 789	FH	FI	4 743 789	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 743 789	FK	FL	4 743 789	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN	473 471	
	Subventions d'exploitation				FO	10 294	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	13 681	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 664	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 242 899
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 394 819	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	99 728	
	Salaires et traitements*				FY	2 171 557	
	Charges sociales (10)				FZ	873 362	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)		HS	GA	709 209
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	15 010
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	9 163	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 272 848	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(29 948)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	17 149	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	231	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	3 413	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	20 793	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	1	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	108 319	
	Différences négatives de change				GS	2 804	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	111 124	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(90 331)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(120 280)

Désignation de l'entreprise		SASU KOEDIA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		2 195	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		48	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		2 243	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		(2 243)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		137 314
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		(1)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		5 263 692
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		5 523 527
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN		(259 835)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY		
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP		
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		3 002
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		1 100	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6		obligatoires A9	
			dont cotisations facultatives Madelin		A7	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		PENALITES & AMENDES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		Divers charges exe		1 735		
		VNC CESSION IMMO CORP		460		
				48		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SASU KOEDIA										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 972 159	KE		KF	477 871
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	544	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	32 756	KW		KX	13 550
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	569 454	LC		LD	45 217
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
TOTAL III					LN	602 755	LO		LP	58 767	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	3 000	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	23 111	1U		1V	35 942
	TOTAL IV					LQ	26 111	LR		LS	35 942
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5 601 024	ØH		ØJ	572 580	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
						1		3		4	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 450 030	LW	1X
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	544	MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM	46 306	MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	(544)	MS	35 857	MT	579 359
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
TOTAL III					IY		NG	35 857	NH	625 665	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	3 000
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	935	2F	58 117
	TOTAL IV					I3		NJ	935	NK	61 117
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	36 792	ØL	6 136 812	ØM

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SASU KOEDIA

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	SASU KOEDIA	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	-------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 463 256	PF	691 511	PG	0	PH	4 154 767
TOTAL I		RK	3 463 256	RM	691 511	RN		RO	4 154 767
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	0	QA		QB		QC	0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	32 987	QE	1 037	QF	0	QG	34 024
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	558 176	QM	16 661	QN	35 808	QO	539 029
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	591 164	QV	17 698	QW	35 808	QX	573 053
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	4 054 420	ØP	709 209	ØQ	35 808	ØR	4 727 820

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL										
TOTAL III	NL										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW										
Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY							
Total général non ventilé (NW - NY)								NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SASU KOEDIA		Néant <input type="checkbox"/> *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
	- corporelles	6E	6F	6G	6H				
	sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
	- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X				
	- titres de participation	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	- autres immobilisations financières (1)*								
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	26 755	6U	15 010	6V	10 680	6W	31 086
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	142 237	6Y		6Z		7A	142 237
	TOTAL III	7B	168 993	TY	15 010	TZ	10 680	UA	173 323
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	168 993	UB	15 010	UC	10 680	UD	173 323	
	- d'exploitation		UE	15 010	UF	10 680			
Dont dotations et reprises	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SASU KOEDIA		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	58 117	UV	27 890	UW	30 227			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	33 986				33 986			
	Autres créances clients		UX	737 849		737 849					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	16		16					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	3 907		3 907					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	35 377		35 377				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	501 572		501 572					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 721		1 721					
	Charges constatées d'avance		VS	18 287		18 287					
	TOTAUX			VT	1 390 832	VU	1 326 619	VV	64 213		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	231 700		231 700						
Personnel et comptes rattachés		8C	272 485		272 485						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	565 294		565 294						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	163 100		163 100					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	43 157		43 157					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 093 950		2 093 950						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 048		9 048						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	47 700		47 700						
TOTAUX			VY	3 426 434	VZ	3 426 434					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU KOEDIA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	7 296	XE	15 096		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 800				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	9 255	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	10 990	
	Amendes et pénalités		WJ	1 735	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
à long terme		- imposées aux taux de 0 %						ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme						WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				
							WR	26 086			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	259 835			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY			
	Majoration d'amortissement*							XD			
	Abonnement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			YG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage.							Y2				

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	259 835
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	233 749
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	233 749

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SASU KOEDIA		Néant <input type="checkbox"/> *			
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 133 607		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	2 133 607		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	2 133 607		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	177 528		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)							
				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *				ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
EFFORT CONSTRUCTION				9K	9 255	9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				YN	9 255	YO	
à reporter au tableau 2058-A :				↓		↓	
				ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septième du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise <u>SASU KOEDIA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(934)	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(376 499)	Dividendes			ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions			ZF				
	TOTAL I	ØF	(377 433)	TOTAL II		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(377 433)		ZH	(377 433)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier										
	— Effets portés à l'escompte et non échus										
DETAILES DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	416 062		
	— Personnel extérieur à l'entreprise										
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	433 828		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 394 819		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	80 163		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	99 728		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(233 749)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	709 248	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	80839281500011			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SASU KOEDIA Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	sortie 4 tou 31102024	897			897
	2	sortie ecrans 31102024	7 109			7 109
	3	sortie 14 PC 31102024	27 851			27 851
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				⑦	⑧	⑨	
I - Immobilisations *	1	897	897				
	2	7 109	7 109				
	3	27 851	27 851				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			35 857				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU KOEDIA Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input checked="" type="radio"/> 12,8 % <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/>	

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SASU KOEDIA</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU KOEDIA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		49
dont apprentis	YF		1
dont handicapés	YG		2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		4 743 789
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		4 743 789
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		1 664
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		10 294
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		11 958
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		36 766
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		709 016
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		9 163
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		754 945
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	4 000 802
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		4 000 802
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		46 687 680
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 9 0 3 3 4 1 9 0 0 0 0 6 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU KOEDIA

ADRESSE (voie) 60 rue du Vallon

CODE POSTAL 06560 VILLE VALBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination MISTERFLY N° SIREN (si société établie en France) 8 0 7 7 1 2 6 9 0 % de détention 100 Nb de parts ou actions 5000 Adresse : N° 25 Voie rue de Ponthieu Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FR

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2024

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[Box with diagonal line and (1)]

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 9 0 3 3 4 1 9 0 0 0 0 6 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU KOEDIA

ADRESSE (voie) 60 rue du Vallon

CODE POSTAL 06560 VILLE VALBONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 8 rows for subsidiaries. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS KOEDIA 2 60 rue du Vallon 06560 VALBONNE FRANCE		2 60 rue du Vallon 06560 VALBONNE	
SIRET 49033419000066			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012020
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SAS TRAVEL&MORE 25 rue de Ponthieu 75008 PARIS	SIRET : 80839281500011

B ACTIVITE

Activités exercées	Edition de logiciels applicatifs	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	----------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	233 749
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
---	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé NAVISION
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
<i>Tél :</i>	<i>Tél :</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 29042025 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2024)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>			
					<i>f</i>			
					<i>g</i>			
					<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	2	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
	4	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	7	8
	5	Indemnités forfaitaires	6	Remboursements	7	Indemnités forfaitaires	8	Remboursements
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012024

ET CLOS LE

31122024

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Association SAS KOEDIA

2 60 rue du Vallon

06560 VALBONNE

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 29/04/2025

Signature,

Nom et qualité du signataire

KOEDIA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 60 rue du Vallon 06560 Valbonne
RCS Grasse 490 334 190

RAPPORT DE GESTION COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société Koedia (ci-après également désignée la « Société ») ont été établis, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1.2 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 – RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1.2.1 Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé – Principaux évènements survenus

La Société a clôturé son 18ème exercice social au 31 décembre 2024.

La Société a réalisé un exercice 2024 en progression, porté par la bonne dynamique de ses clients notamment sur le voyage d'affaire.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires réalisé par la Société pour l'exercice 2024, s'établit à 4,7M€ contre 4,5 M€ en 2023, en croissance de 6%.

Le total des produits d'exploitation, réalisés par la Société pour l'exercice 2024, s'établit à 5 243 K€, (dont 26 K€ de produits annexes et 473 K€ de production immobilisée relative à la capitalisation des frais de développement) contre 4 858 K€ en 2023.

Les achats et charges externes s'établissent à 1 395 K€ en 2024 contre 1 297 K€ en 2023.

Les salaires et traitements s'établissent à 2 172 K€ en 2024 contre 2 127 K€ en 2023; les charges sociales s'établissent à 873 K€ en 2024 contre 788 K€ en 2023.

Le plan stratégique que la Société a mis en œuvre sur le plan commercial et les synergies réalisées avec les équipes IT du Groupe continuent de porter ses résultats sur l'année écoulée avec un résultat d'exploitation qui s'établit à (30) K€, en progression de 186 K€ par rapport à 2023.

Le résultat net comptable de l'exercice au 31 décembre 2024 s'établit en solde négatif à 260 K€ contre une perte de 376 K€ en 2023.

L'activité de sa filiale Koedia Spain reste stable en termes de chiffre d'affaires à 612 K€ sur l'exercice tandis que le résultat d'exploitation s'améliore de près de 37 K€.

Le siège social a été transféré au cours de l'exercice 2024 et se trouve désormais au 60 Rue du Vallon, 06560 Valbonne.

Il est rappelé que la Société est une filiale du Groupe Travel&More. La société Travel & More est ainsi une société mère animatrice de Groupe et elle exerce une activité de holding du Groupe et s'est dotée des moyens nécessaires afin de fournir divers services de conseils et d'assistance techniques en matière administrative financière, juridique et stratégique dans un contexte de centralisation du fonctionnement

et de développement du Groupe. Les comptes sont consolidés au niveau de Travel&More, en sa qualité de société mère du Groupe.

La Société détient à 100% la filiale, KOEDIA SPAIN S.L. société de droit espagnol, au capital social de 3.000€ dont le numéro d'identification fiscale (CIF) est B66336173. Cette filiale est une société de services informatiques. Aucun élément structurel ou de nature à remettre en cause l'activité de la filiale n'a été constaté.

1.2.2 Poursuite de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Il a été constaté au titre de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, malgré la recapitalisation, que les capitaux propres de la Société sont de nouveau négatifs et inférieurs à la moitié du capital social, l'actionnaire unique a décidé de poursuivre l'activité de la Société.

2. RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'élève à (259 835)€. Cette perte sera enregistrée au report à nouveau et se composera comme suit :

<i>En €</i>	Montant au 31/12/2024
Report à nouveau	(377 433)
Résultat de l'exercice 2024	(259 835)
Total	(637 268)

Conformément aux dispositions légales, le Président rappelle qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société réalise un premier trimestre 2025 dynamique, en progression par rapport à 2024.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dans l'environnement très concurrentiel des voyages, la technologie joue un rôle majeur. L'informatique constitue l'outil qui permet de faire la différence avec ses concurrents. Compte tenu du développement d'Internet notamment, cette évolution est de plus en plus rapide et la capacité d'innovation constitue une clé de la croissance.

La Société a pour activité le développement et la maîtrise des outils. A ce titre, la Société s'entoure des compétences capables de mettre en place et de maintenir des systèmes de plus en plus complexes.

Pour répondre à l'évolution de la demande du marché, la Société accroît sa masse salariale et a également recours à des prestataires extérieurs, spécialisés dans un ou plusieurs domaines.

Parallèlement au développement et à l'amélioration constante des outils, l'équipe de recherche et développement travaille en permanence sur des technologies émergentes qui constitueront la base de son offre future.

Les éléments de coûts supportés par la Société au titre de la recherche et développement sont principalement les frais du personnel qui se consacre à ces activités et la quote-part des frais généraux y afférent ainsi que les frais de développement des prestataires extérieurs.

Durant l'année, un montant de 473 K€ de dépenses de développements logiciels a été activée et portée à l'actif du bilan au cours de l'exercice.

Les dépenses de recherche fondamentale sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Au titre de l'exercice 2024, la Société n'a pas reconnu de créance de crédit impôt recherche.

5. DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent les charges où dépenses suivantes non déductibles fiscalement du résultat comptable de l'exercice

<i>En €</i>	Montant au 31/12/2024
Taxes sur Véhicules sociétés	7 800
Loyers non déductibles	7 296
Total	15 096

6. RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

6.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société est composé de 5.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,00 € chacune, soit un montant de 50.000€.

6.2 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE

Date	Opération	Nombre d'actions (avant réalisation définitive de l'Opération)	Nombre d'actions (après réalisation définitive de l'Opération)	Valeur nominale (en €)	Capital social (en €)
03.03.2017	Rachat titres par MisterFly	5 000	5 000	10€	50 000
31.05.2023	Recapitalisation	5 000	5 000	10€	50 000

Par décisions du 30 mai 2023, l'associé unique de la Société a décidé de i) l'augmentation de capital de 1 932 500€ par voie de compensation de créance et ii) la réduction du capital social du même montant afin d'amortir une partie des pertes figurant au poste de « report à nouveau ». A l'issue de ces opérations, le capital social de la Société est de 50 000 euros.

6.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code du commerce, nous précisons que la société MisterFly, société par actions simplifiée au capital social de 134.125€ RCS Paris 807 712 690 ayant son siège social au 25, rue de Ponthieu 75008 Paris détient l'intégralité des titres et des droits de vote de la Société.

7. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION – COMMISSARIAT AUX COMPTES

7.1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

A l'article 32 des statuts constitutifs de la Société, Olivier Ferrero a été nommé en qualité de Président de la Société et sans limitation de durée. En conséquence de quoi, son mandat court encore.

7.2 COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le mandat de Monsieur Thierry de Ménonville, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue des décisions qui seront prises par l'actionnaire unique concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ainsi, il sera soumis à l'approbation de l'actionnaire unique le renouvellement dans ses fonctions de Monsieur Thierry Menonville pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue des décisions de l'actionnaire unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le mandat de Victoire Audit & Conseil, Commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue des décisions qui seront prises par l'actionnaire unique concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ainsi, il sera soumis à l'approbation de l'actionnaire unique le renouvellement dans ses

fonctions de Victoire Audit & Conseil pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue des décisions de l'actionnaire unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

8. CONVENTIONS COURANTES ET REGLEMENTEES

Nous vous informons qu'aucune nouvelle convention donnant lieu à l'application des articles L.227-10 du Code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et que les conventions précédemment conclues se sont poursuivies.

9. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS et FOURNISSEURS (art L 441-6-1 al.1 C. com)

FOURNISSEURS :

A la date de clôture, le poste Fournisseurs se décompose de la façon suivante :

- Factures reçues à la date de clôture pour 216 K€ dont 120 K€ échues, soit principalement des factures intercompagnies (191 K€).
- Factures non parvenues pour 16 K€ portant ainsi le poste Fournisseurs total à 232K€.

CLIENTS :

A la date de clôture, le poste Clients se décompose de la façon suivante :

- Factures émises à la date de clôture dont le terme est non échu pour 484 K€
- Factures échues pour 249 K€
- Factures à émettre pour 5 K€
- Factures se rapportant à des clients douteux pour 34 K€ portant ainsi le poste Clients total à 772 K€ bruts.

	Article D. 441-4 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (TTC)		134 634	2 793	-4 295	-13 299	119 832		165 425	38 164	10 320	34 837	248 745
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		9,64%	0,20%	-0,31%	-0,95%	8,58%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)								2,91%	0,67%	0,18%	0,61%	4,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)							33 986					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours						Délais légaux : 30 jours					

10. OPERATIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU ACHAT D'ACTIONS

En application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune émission de titres entrant dans le champ de cet article. En conséquence de ce qui a été précédemment exposé, Nous vous remercions de bien vouloir (i) approuver les comptes annuels de la Société établis au titre de l'exercice écoulé et (ii) vous prononcer en faveur de l'ensemble des décisions qui sont soumises à votre approbation.

Paris, le 5 mai 2025

Olivier Ferrero, Président